



PARTAGE DIVORCE AMIABLE

Par SAROTO

Bonjour ,
Mon épouse et moi-même sommes mariés depuis 2005 sans contrat de mariage (communauté réduite aux acquêts).
Nous souhaitons divorcer à l'amiable mais nous avons des questions...

Nous avons achetés notre résidence principale en 2005 (pendant le mariage ensemble avec un prêt commun). Estimation pour la vente aujourd'hui: 180000 euros. Reste 70000 euros à rembourser sur le prêt.

Aussi, nous avons achetés 2 autres biens immobiliers (par le biais de prêts immobiliers) pour investir et en vue de placement.

Nous les louons actuellement. - maison achetée 25000 euros en 2016 reste à payer sur le prêt: 32000 euros (18 ans) - maison achetée 25000 euros en 2018 reste à payer sur le prêt: 40000 ERUOS (20 ans)

Nous sommes complètement d'accord sur le partage et éclairés. Mon épouse garde la résidence principale et moi les 2 autres maisons avec les prêts.

Questions:

- 1) Mon épouse garde la maison principale et me donne une part de 45000 euros (car nous baissons un peu l'estimation) EST-ce possible et combien va-t-on payer de frais (notaires, fisc...)
- 2) En même temps, je garde les 2 maisons avec les prêts adossés. Est-ce possible? et combien va-t-on payer de frais (Notaire, fiscal...)

Par avance, je vous remercie de nous éclairer.
Bien cordialement,

Par CJO

justitia-omnes cabinet d'avocats a été top pour mon divorce!